

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Organisation & Missions



SOMMAIRE

- 1. Historique**
- 2. Organisation et missions des services PMI**
- 3. PMI et handicap**
- 4. Fiche bilan de santé en maternelle**
- 5. Bibliographie**



1. HISTORIQUE

1945 - 2018

Ordonnances de 1945 : PMI suivi médico-social des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans: service de l'état.

Lois de décentralisation 1982/1989: transfert des Missions PMI aux Départements.

Lois de protection de l'enfance 2007 et 2016 Réactualisent et renforcent la Protection de l'Enfance et affirment l'importance de la prévention.

Rapport Député Mme Peyron 2018 :

Auditions de nombreux départements

grandes disparités selon les départements dans la mise en œuvre des missions PMI.

un état des lieux et proposition de 10 actions pour « sauver la PMI »



1. HISTORIQUE

2018 - 2020

2018 - Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :

- Lutter contre les inégalités de santé, assurer l'égalité des chances et conforter les droits fondamentaux des enfants ainsi que l'accès aux droits

2019 - Rapport « Stratégie prévention/protection de l'enfance » convention ARS - département

Garantir à chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits:1- Agir le plus précocement possible

Grossesse EPP, Bilan de santé en maternelle, renforcer les consultations, VAD des puéricultrices

Promotion de la santé et de l'attachement du nouveau né et de ses jeunes parents PANJO.



1. HISTORIQUE

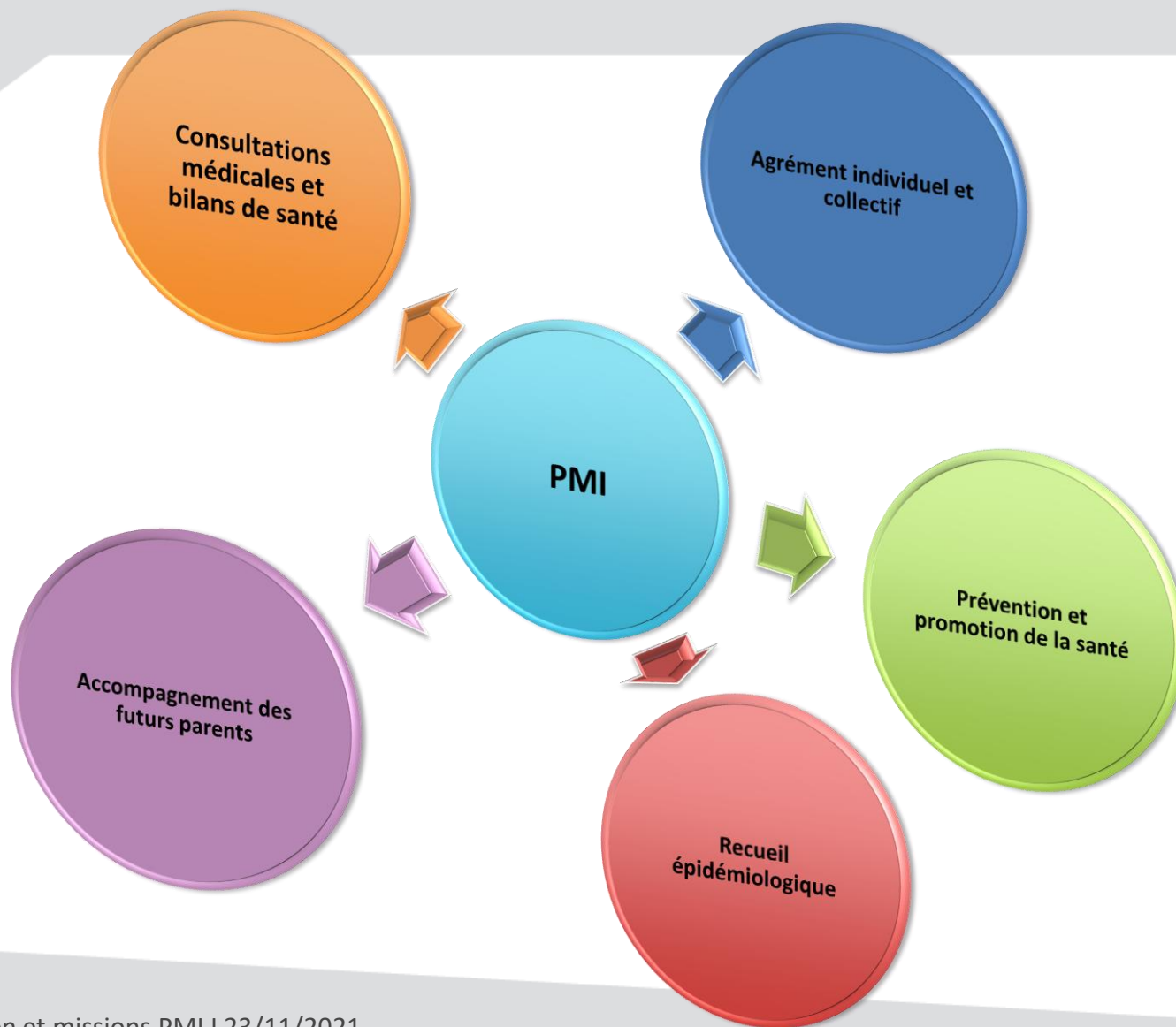
2020 – à ce jour

2020 - Rapport de la commission des 1000 premiers jours :

- Période de la conception à l'âge de 2 ans (270 jours de grossesse + 365 jours +365 jours = 1000 jours) est une **période essentielle pour le développement de l'enfant.**
- Il est particulièrement **vulnérable aux facteurs environnementaux** (addictions, consommations médicamenteuses et toxiques, perturbateurs endocriniens et du développement, et contexte psychosocial et familial, stress, violence intrafamiliales)
- Agir le plus précocement possible, dans son milieu de vie VAD.
- Enfant en situation de pauvreté: + de risque d'accident, d'hospitalisation, de pathologie, de retentissement sur son développement.
- Accès aux modes d'accueil pour enfants en situation de pauvreté ou de handicap, indépendamment de l'activité des parents.
- SDSF, crèches AVIP, droit à la socialisation droit à l'éducation
- Réduire les différences à l'entrée à l'école



2. ORGANISATION ET MISSIONS



2. ORGANISATION ET MISSIONS

Le service de Protection Maternelle Infantile

Code de la santé publique

Article L2112-1 Modifié par Ordonnance n°2018-21 du 17 janvier 2018

- Les compétences dévolues au département sont exercées, sous l'autorité et la responsabilité du **président du Conseil départemental**, par le **service départemental de protection maternelle et infantile** qui est un service non personnalisé* du département.
- Ce service est **dirigé par un médecin** et comprend des personnels qualifiés notamment dans les domaines **médical, paramédical, social et psychologique**. Les exigences de qualification professionnelle de ces personnels sont fixées par voie réglementaire.



2. ORGANISATION ET MISSIONS

Article L2112-2 du Code de la Santé Publique

Modifié par LOI n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 - art.62(V)

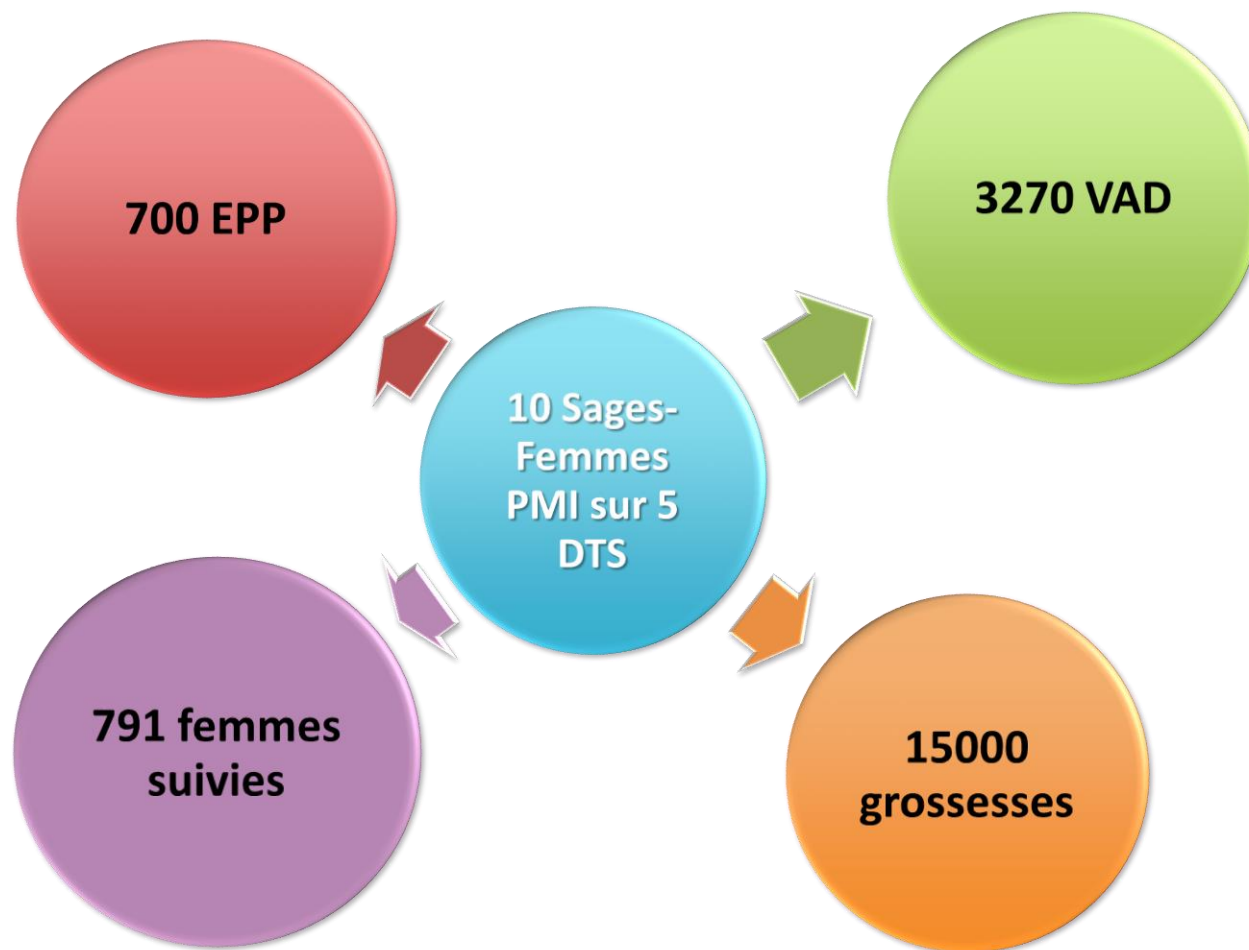
Le président du Conseil départemental a pour mission d'organiser :

- Des consultations prénatales et postnatales et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes
- Des actions médico-sociales préventives à domicile pour les femmes enceintes notamment des actions d'accompagnement si celles-ci apparaissent nécessaires lors de l'entretien prénatal précoce obligatoire (L2122-1)
- Ces actions sont assurées à la demande ou avec l'accord des intéressés, en liaison avec le médecin traitant et les services hospitaliers concernés



2. ORGANISATION ET MISSIONS

Actions prénatales et post natales exercées par les sages-femmes de PMI



2. ORGANISATION ET MISSIONS

Actions prénatales et post natales exercées par les sages-femmes de PMI

- **Déclarations de grossesse** adressées au **médecin départemental**
- dans le respect du **secret médical**.
- Prise en charge des **femmes enceintes vulnérables** :
- (mineures, addictions, pathologies psychiatriques, violences intrafamiliales, antécédents de troubles de la relation mère enfant, isolement, grande précarité, pathologie chronique, handicap...)
- Adressées par professionnels de santé libéraux ou hospitaliers impliqués dans le suivi de ces femmes
- Staffs psycho-sociaux des maternités
- Suivi et accompagnement au cours de la grossesse **quel que soit le lieu de vie**
- **Complémentaire** de celui des autres professionnels de santé
- Gratuit : financé par CPAM si couverture sociale



2. ORGANISATION ET MISSIONS

Actions prénatales et post natales exercées par les sages-femmes de PMI

- **Entretien prénatal précoce (EPP) : Acte médical spécifique, obligatoire depuis mai 2020**, réalisé par médecin ou sage-femme et remboursé à 100% permet de proposer une aide ou une orientation adaptées. **Le plus tôt possible pendant la grossesse.**
- **Séances de préparation à la naissance et à la parentalité**
- **Consultations prénatales et postnatales** sur site ou à domicile (examens obligatoires remboursés à 100%)
- **Nouvelle consultation de prévention: recherche de pathologie chronique ou addictions**
- **Consultation post natale**
- **Présentation de la puéricultrice en ante natal**

Point sur la santé au sens de l'OMS (bien être physique psychique social et non absence de maladie)



2. ORGANISATION ET MISSIONS

Actions post natales assurées par le service départemental de PMI - Code de la Santé Publique L.2112-4

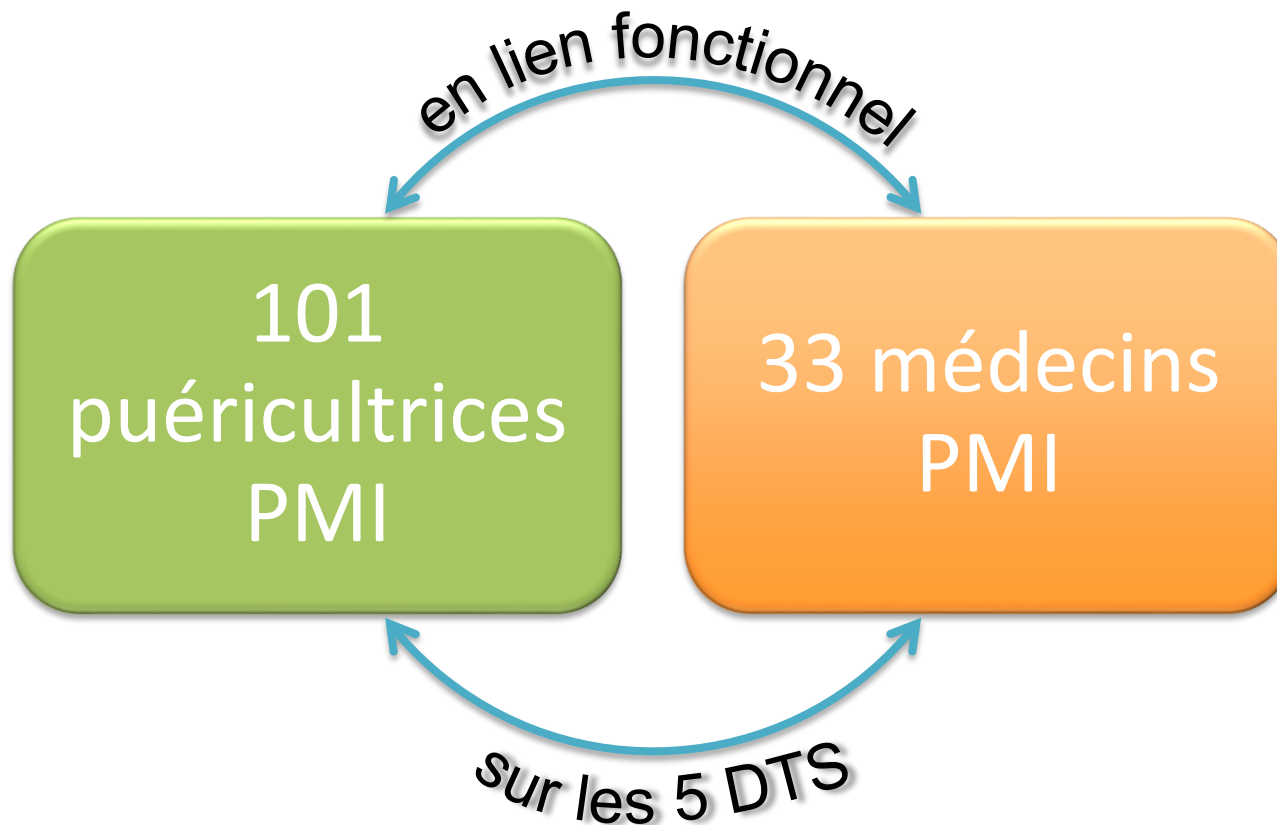
« Le Président du conseil départemental a pour mission d'organiser....

- **Des actions médico-sociales préventives et de suivi** assurées, à la demande ou avec l'accord des intéressées et en liaison avec le médecin traitant ou les services hospitaliers,
- pour les parents en période post-natale,
- à la maternité,
- à domicile,
- notamment dans les jours qui suivent le retour à domicile ou
- lors de consultations ,
- en faveur des enfants de moins de six ans nécessitant une attention particulière



2. ORGANISATION ET MISSIONS

Actions post natales assurées par le service départemental de PMI



2. ORGANISATION ET MISSIONS

Actions post natales assurées par le service départemental de PMI

- **Visites à domicile** (consultation de puériculture) et éventuellement suivi (plusieurs VAD) **accord des familles**; le plus précoce possible /sortie maternité
- Importance du **lieu de vie de l'enfant**
- En **lien régulier** avec médecins de PMI ou sage-femme de la DTS
- **Liaisons hospitalières** /mail aux médecins

Priorités :

Enfant vulnérables, Nouveaux nés hospitalisés, prématurés, RCIU, isolement ou vulnérabilités parentales, addictions, pathologies psychiatrique, grande précarité, pathologies chroniques, handicap.

Hospitalisation = séparation à la naissance = risque pour relation parent enfant

- Observation du bébé lien d'attachement, échelles d'évaluation ADBB, massie campbell
- Santé globale, alimentation développement global, comportement.
- Renforcement des compétences parentales/accompagnement à la parentalité
- Relation d'aide, écoute active
- Soutien à l'allaitement maternel
- Dépression post partum 10 à 20%



2. ORGANISATION ET MISSIONS

Actions post natales assurées par le service départemental de PMI

- Dans le cas d'un **suivi à domicile** : possibilité de **TISF PMI**
- **Consultation de puériculture**
- **Consultations médicales 0 à 6 ans** avec MEDECINS PMI
- **Bilans de santé en école maternelle** avec médecins PMI
- Instances régulières de **concertation médecins-puéricultrices** en MDS
- Pathologies sévères ou handicap de la mère ou de l'enfant:
- VAD, accompagnement, intervention de TISF
- Liens avec services de soins et interventions conjointes (HAD, CMP, hôpital de jour....)
- Présence en MDS de AS, Psychologue, service PAPH, ASE
- Aide à l'accs aux modes d'accueil
- Actions de soutien à la parentalité



2. ORGANISATION ET MISSIONS

Action de prévention ou de prise en charge des mineurs en danger

CSP L2112-6 :

« En outre, le conseil départemental doit participer aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger ou qui risquent de l'être dans les conditions prévues au sixième alinéa (5°) de l'article L. 221-1 et aux articles L. 226-1 à L. 226-11, L523-1 et L. 532-2 du code de l'action sociale et des familles ».

Les professionnels de PMI peuvent être amenés au cours de leurs activités de visites à domicile ou de consultations, à constater des situations de risque ou de danger, ils en informent leur supérieur hiérarchique le médecin départemental et le service de l'aide sociale à l'enfance afin que les mesures adaptées soient mises en œuvre.

2. ORGANISATION ET MISSIONS

Carnet de santé L2132-1

Edition et diffusion carnets de santé et de maternité

- Lors de **la déclaration de naissance**, il est délivré **gratuitement** pour tout enfant un **carnet de santé**. Ce carnet est remis par l'officier d'état civil ; à défaut, il peut être demandé au **service départemental de protection maternelle et infantile**
- Un arrêté ministériel détermine le modèle et le mode d'utilisation de ce carnet où sont mentionnés **obligatoirement les résultats des examens médicaux** prévus aux articles L. 2132-2 et L. 2132-2-1 et où doivent être notées, au fur et à mesure, **toutes les constatations importantes concernant la santé de l'enfant**
- Le carnet est établi au nom de l'enfant. Il est remis **aux parents ou aux personnes titulaires de l'exercice de l'autorité parentale** ou aux personnes ou **aux services à qui l'enfant a été confié**. Ils doivent être informés que **nul ne peut en exiger la communication** et que toute personne appelée, de par sa fonction, à prendre connaissance des renseignements qui y sont inscrits est soumise **au secret professionnel**



2. ORGANISATION ET MISSIONS

Agréments

1. Les assistants maternels et familiaux :

- L'assistant maternel est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon non permanente des mineurs à son domicile ou dans le cadre d'une MAM
- L'assistant familial accueille de façon permanente des mineurs et des jeunes majeurs de moins de 21 ans à son domicile, dans le cadre de la protection de l'enfance.

2. ORGANISATION ET MISSIONS

agréments

2. Les Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) Multi accueil, Crèches, haltes garderies, crèches familiales, Micro-crèches

- Contrôle et surveillance
- Aide à la création ou transformation

3. Les Accueil Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM)

Sans hébergement (périscolaire et extrascolaire)

Avec hébergement (séjours de vacances)

- L'autorisation de fonctionnement est donnée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) après avis du médecin départemental de PMI
- Le contrôle et la surveillance (visite sur place) sont effectués sur sollicitation de la DDCS



3. PMI ET HANDICAP

CONSULTATIONS MEDICALES

Des consultations : Examens médicaux obligatoires (17 entre 0 et 6 ans)

- 4 le premier mois : 2h, 48-72h, 6-10jours, 3ème-4ème sem
- 2ème,3ème,4ème,5ème,6ème,9ème,12ème,16-18ème, 24ème mois
- 3ème,4ème,5ème,6ème année, examens bucco dentaires 3 et 6 ans

Vaccinations

- anti tuberculeuse si recommandée
- obligatoires: DTPolio, Méningites (H, P et M) ROR

bilan de santé pour les enfants âgés de trois à quatre ans,
notamment en école maternelle,

actions de prévention et de dépistage des troubles d'ordre physique,
psychologique, sensoriel et de l'apprentissage et **dépistage des handicaps.**

orientation, le cas échéant, de l'enfant vers les professionnels de santé et les
structures spécialisées

Conseils aux parents pour orientations et prise en charge en particulier en
cas de handicap.



3. PMI ET HANDICAP

Réseau périnatalité (RPO)

- Les médecins de PMI appartiennent au réseau périnatalité
- Formation initiale et continues régulières
- Dossiers communs (participation PMI)
- Age corrigé:3,6,9,12mois18,24,36mois,4,5,6ans
- Cahiers spécifiques pour chaque âge
- Observation mouvements spontanés, examen sensoriel,
- Examen neuromoteur Amiel Tison
- Tonus actif passif, axial périphérique
- Développement psychomoteur brunet lezine, Denver
- m CHAT, AMSE (8 items), ASQ, inventaire dev comm,
- à 3 4 ans EVAL MATER
- Différents tests issus de tests psychomoteurs ou de discrimination visuelle
- EDA pour les plus âgés...



3. PMI ET HANDICAP

Enfants suivis : groupe 1 CHU ou CAMSP

- AG<33sem ou PN<1500g ou pathologie sévère quelque soit AG
- cardiopathies, malformations..., IRA dialyse, ECUN opérée
- Neurologique :
- Encéphalopathie ischémo-anoxique stade II et III
- Hémorragie intraventriculaire stade III ou IV
- Pathologie de la substance blanche
- Méningite bactérienne ou virale
- Malformation cérébrale
- Accident vasculaire cérébral (AVC)
- Syndrome de sevrage aux toxiques (ayant nécessité un traitement médicamenteux)
- Convulsions isolées avec traitement à la sortie
- Exposition fœtus à l'alcool > 5 SA
- Exposition à l'alcool préoccupante ou sévère avec signes cliniques :
- PN < -1.5 DS ET/OU PC < -1.5 DS et/ou suspicion de SAF complet ou partiel
- Syndrome transfuseur – transfusé
- Jumeau dont l'un est décédé quel que soit le terme



3. PMI ET HANDICAP

Groupe 2 suivi CH, libéral ou PMI

- AG 33-34 SA + 6 jours ou PN >1500 g et ≤ 2000
- PC < -2DS quel que soit l'AG
- Pathologie modérée néonatale
- Pathologie malformative :evolution simple
- Pathologie neurologique :
 - Encéphalopathie ischémo-anoxique stade I
 - Hémorragie intra-ventriculaire II
 - Traumatologie crânienne
 - Hypotonie néonatale non expliquée
- Facteur de risque psychosociaux :
 - Préma 33 SA – 36 SA + 6 (sans pathologie citée ci-dessus) avec 1/4items
 - ≥ 2 drogues chez la mère
 - Violences actuelles conjugales/intrafamiliales
 - ATCD de mauvais traitements ou négligence grave
 - au moins 3 « critères PMI » (cf. liste ci-dessous)



3. PMI ET HANDICAP

Groupe 2 suite

- Enfance en danger : Enfant victime de traumatismes infligés (inclusion avant l'âge de 1 an) (quel que soit l'AG)
- Traumatisme crânien
- Polytraumatisé
- Négligences graves nécessitant une hospitalisation (carence nutritionnelle)
- Exposition fœtus à 3 substances toxiques licites ou illicites (tabac, drogues, psychotropes, lithium, etc.) (quel que soit l'AG)
- Exposition fœtus à l'alcool > 5 SA (quel que soit l'AG)
- Exposition sévère à l'alcool, sans signe clinique chez l'enfant

3. PMI ET HANDICAP

3 critères psychosociaux

- Critères de vulnérabilité environnementale Nombre de cases cochées /__ /
- Constellation familiale et indicateurs sociaux familiaux :
- Mère de moins de 18 ans
- Isolement familial
- Migration-transplantation ou situation irrégulière
- Grossesse multiple
- Enfant en garde :
- Foyer
- Famille d'accueil
- Tiers digne de confiance
- Hébergement en foyer ou absence de domicile
- Pathologie parentale justifiant une indemnisation :
- ACPH
- Pension d'invalidité
- A.A.H.
- A.E.E.H pathologie ou handicap dans la fratrie

3. PMI ET HANDICAP

3 critères psychosociaux suite

- Ressources Minima sociaux (RSA-ASS)
- Allocation rémunération chômage, équivalente aux minima sociaux
- Interventions pluridisciplinaires (médico-sociale : PMI, AS, éducative)
- Assistante éducative judiciaire
- Vulnérabilité familiale (de la mère, du père ou des parents) :
- Déni de grossesse
- Evénements entraînant la rupture des liens affectifs**
- Carences affectives, éducatives, sociales, culturelles**
- Troubles mentaux ou perturbations psychologiques avérés dans la famille**, Psychose puerpérale, Dépression maternelle dans la période post-natale**, Discontinuité des processus de soins maternels dans la première année**, Autre trouble important des relations précoces** Troubles mentaux d'un ou des parents**



3. PMI ET HANDICAP

Dépister le plus précocement

- Ce suivi a pour but de dépister troubles du développement
- Sensoriels
- Moteurs
- De la communication (TED TSA)
- Du langage
- De la coordination
- visuospatiales



3. PMI ET HANDICAP

Orienter, coordonner, accompagner le médecin de PIM entre médical et social

- Orienter l'enfant précocement
- Kinésithérapie
- Orthophonie
- Psychomotricité
- Consultations spécialisées
- Dossier MDPH
- Inclusion mode d'accueil
- Inclusion école maternelle AVS
- Orientations services de soins
- Soutien à domicile éducatif
- Sollicitations service de soins pour intervention a domicile, en mode d'accueil ou à l'école pour faciliter prise en charge spécifique et inversement...
- Autres services du cd PH ASE AS psycho....
- Suivi régulier en CS



4. BILAN DE SANTE EN MATERNELLE

Contexte

- CSP L 2112-2 Bilan de santé pour les enfants de 3 à 4 ans et actions de dépistage des troubles physiques psychologiques sensoriels et d'apprentissages, et orientation vers professionnels de santé et structures spécialisées.
- Droits de l'enfant à la santé et à la prise en charge des déficits ou handicap.
- Droit à la socialisation et à l'éducation

4. FICHE BILAN DE SANTE EN MATERNELLE

Objectif

- Proposé à l'école pour tout enfant ayant 4 ans dans l'année scolaire en cours
- Bilan harmonisé avec socle commun comprenant le dépistage des troubles, déficits et handicaps ayant un retentissement sur la santé, le développement et les apprentissages afin de permettre une prise en charge précoce et adaptée (surpoids, troubles visuels et auditifs, langage, motricité, développement, couverture vaccinale)
- S'assurer du suivi médical et de la réalisation des vaccinations obligatoires.



4. FICHE BILAN DE SANTE EN MATERNELLE

Recommandation sanitaires COVID

- Règle des 3M masques distanciation sociale 1 m et lavage des mains
- Salle aérée régulièrement entre chaque enfant si possible,
- Gel hydro alcoolique pour lavage des mains des adultes
- Lavage à l'eau et au savon pour les enfants si besoin
- Masques chirurgicaux pour tous les adultes
- Nettoyage du matériel médical avec lingettes ANIOS ou ASEPTONET (EN 14476) avant et après chaque enfant
- Nettoyage du matériel non médical (table chaise poignées de porte...) avec solution alcoolique à 60° (phagospray) ou lingettes ANIOS ou ASEPTONET avant et après chaque enfant



4. FICHE BILAN DE SANTE EN MATERNELLE

Contenu du bilan

I. Développement staturo pondéral et biométrie :

- En présence des parents peser et mesurer l'enfant en sous-vêtement
- En l'absence des parents, l'enfant n'est pas déshabillé,
- Réalisation des courbes du carnet de santé, IMC à 2ans et 3ans.

II. Vérification de la couverture vaccinale :

- 11 vaccins obligatoires pour enfants nés après le 1-1-2018 : à jour ou non



4. BILAN DE SANTE EN MATERNELLE

Contenu du bilan

III. Dépistage sensoriels

- Audition : audiomètre ou si impossible audio 4.
- Vision : test CADET lettres vision de loin, acuité visuelle séparée D et G.

IV. Bilan psychomoteur et langage :

EVAlMATER avec grilles d'évaluation à remplir pour le langage et la motricité.

Tous les tests proposés sont des tests standardisés, avec conclusion et 3 types de réponses :

1. normal
2. à orienter (médecin traitant ou PMI) « avis médical conseillé »
3. à revoir en CS ou bilan école année suivante



4. FICHE BILAN DE SANTE EN MATERNELLE

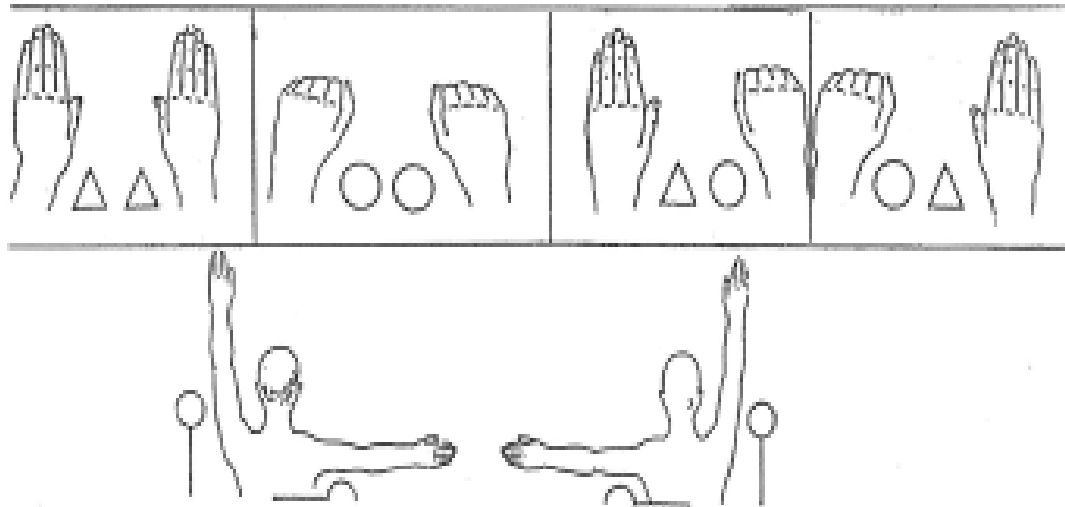
Dossier et carnet de santé

- Le dossier médical de liaison Cerfa et le carnet de santé sont remplis par le professionnel de santé qui effectue le bilan. Il mentionne le nom de chaque test et son résultat (normal, avis médical conseillé, à revoir) et signe en apposant son nom et sa fonction (tampon si possible)
- Toute préconisation et/ou orientation est également notée.
- Si besoin une fiche de liaison au médecin traitant est remise aux parents ou insérée dans le carnet. En l'absence de parent, le tout (carnet et tout courrier) est mis sous enveloppe cachetée avec le nom de l'enfant pour être remis aux parents par l'enseignant dans le respect du secret médical.

Motricité fine



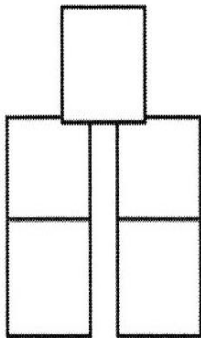
- Tenue du crayon :
 - Latéralisation
 - Pince tripode
- Imitation de gestes



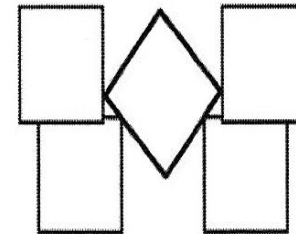
- Praxies Bucco-faciales sur imitation



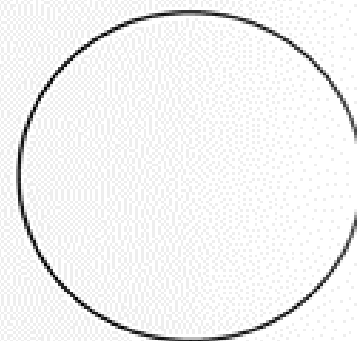
3 ans et demi à 4 ans (non inclus)



4 ans (inclus) à 4 ans et demi

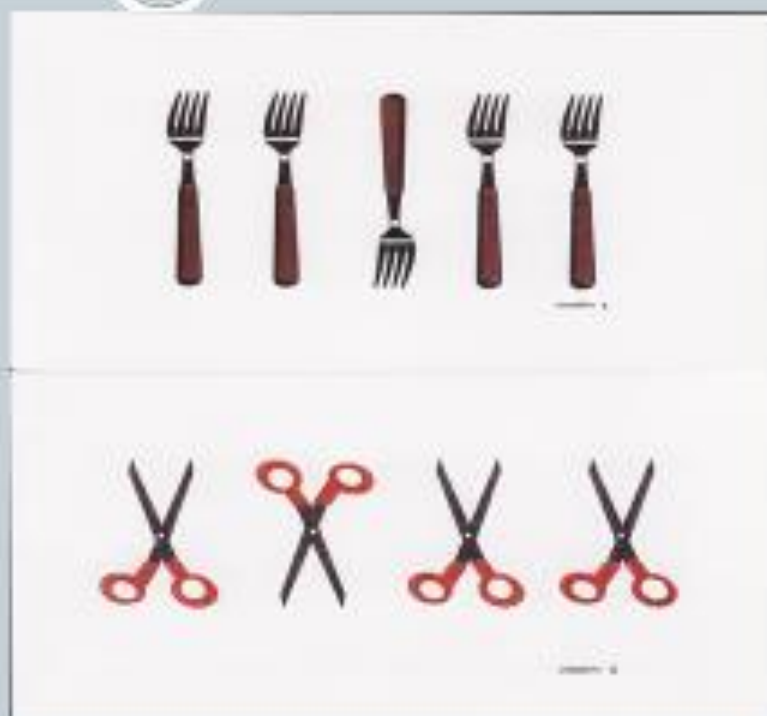


3 ans 1



Organisation perceptive

- Trouver l'intrus



- Notions spatiales : dessus, dessous, dans ...

	< 4 ans	≥ 4 ans	Refus
Motricité globale			
Epreuves – "L'enfant peut exécuter"			
Reste 3 secondes sur un pied	5		<input type="checkbox"/>
Saute à pieds joints	5		<input type="checkbox"/>
Reste 5 secondes sur un pied		5	<input type="checkbox"/>
Saute à cloche pied		5	<input type="checkbox"/>
Score A / 10 / 10	
Connaissance du corps			
Représentation corporelle – "Dessine-moi un bonhomme" - L'enfant peut dessiner			
Tête (rond ou ovale)	4	0,5	<input type="checkbox"/>
Bras (même si traits)	2	2	<input type="checkbox"/>
Jambes (même si traits)	2	1	<input type="checkbox"/>
Yeux	1	0,5	<input type="checkbox"/>
Bouche	1	2	<input type="checkbox"/>
Corps		4	<input type="checkbox"/>
Score B / 10 / 10	
Motricité fine			
Pince tripode – Tenue du crayon		4	<input type="checkbox"/>
Praxies bucco-faciales – Sur imitation			
Ouvrir la bouche	1		<input type="checkbox"/>
Fermer les yeux	1		<input type="checkbox"/>
Souffler		2	<input type="checkbox"/>
Gonfler les joues		3	<input type="checkbox"/>
Claquer la langue		3	<input type="checkbox"/>
Imitation de gestes – "Reproduis les gestes"			
Paume des mains	1	1	<input type="checkbox"/>
Poings fermés	1	1	<input type="checkbox"/>
Alternance poings	6	2	<input type="checkbox"/>
Bras vertical, bras horizontal		4	<input type="checkbox"/>
Score C / 10 / 20	
Organisation perceptive			
Praxies visuo-constructives – Assemblage du puzzle et construction			
Assemble 2 morceaux	2		<input type="checkbox"/>
Construit un pont à 5 cubes	6		<input type="checkbox"/>
Assemble 4 morceaux		4	<input type="checkbox"/>
Construit une barrière à 5 cubes		4	<input type="checkbox"/>
Praxies visuo-constructives – "Recopie les formes"			
Trait vertical	1		<input type="checkbox"/>
Trait horizontal	1		<input type="checkbox"/>
Rond	6	2	<input type="checkbox"/>
Carré		6	<input type="checkbox"/>
Aptitudes visuelles – "Montre les couleurs"			
Rouge	1	0,5	<input type="checkbox"/>
Bleu	1	0,5	<input type="checkbox"/>
Vert	1	0,5	<input type="checkbox"/>
Jaune	1	0,5	<input type="checkbox"/>
Intrus			
Dessin 1		5	<input type="checkbox"/>
Dessin 2		5	<input type="checkbox"/>
Notions spatiales – A l'aide d'objets			
Dessous	2	1	<input type="checkbox"/>
Dessus	1	1	<input type="checkbox"/>
Dans	1		<input type="checkbox"/>
A côté	2	2	<input type="checkbox"/>
Derrière	2	4	<input type="checkbox"/>
Devant	2	4	<input type="checkbox"/>
Score D / 30 / 40	
SCORE TOTAL (A+B+C+D) / 60 / 80	

Nom et prénom de l'enfant :
.....

Age : / / ans / / / mois

Date examen : / /

Calcul des scores

Pour chaque score, additionner les valeurs des chiffres qui ont été entourés

Latéralité manuelle :

D G Les deux

Score de motricité : A+B+C

< 4 ans : / 30

≥ 4 ans : / 40

Valeurs guide

Enfant < 4ans

- si score total ≥ 53 : normal
- si 31 ≤ score total ≤ 52 : à surveiller
- si score total ≤ 30 : à orienter

Enfant ≥ 4ans

- si score total ≥ 62 : normal
- si 45 ≤ score total ≤ 61 : à surveiller
- si score total ≤ 44 : à orienter

Dénomination d'images



Description d'images



La compréhension



- **Compréhension de consignes**
 - Objectif : explorer la compréhension syntaxique et l'exécution d'ordres simples ou plus complexes.

Regarde la fenêtre

Montre moi la porte

Sors le cube de la boîte, puis donne le moi

LANGAGE : entourer le chiffre correspondant à l'épreuve réussie

EXPRESSION

Dénomination d'images – "Dis-moi ce que tu vois" (présenter les images les unes après les autres)

Images		Refus
Chaise	1	<input type="checkbox"/>
Cheval	1	<input type="checkbox"/>
Chat	1	<input type="checkbox"/>
Manger	1	<input type="checkbox"/>
Boire	1	<input type="checkbox"/>
Pomme	1	<input type="checkbox"/>
Banane	1	<input type="checkbox"/>

Score A : ... / 7

Description d'image – "Raconte-moi ce qui se passe" (présenter l'image)

Niveau informatif	0 Ne dit rien	1 Énumération de détails	2 Bonne description et mise en situation des éléments
Niveau syntaxique	0 Jamais	1 Parfois, erreurs	2 Toujours, correcte
Utilisation de déterminants	0 Absence de verbe	1 Verbes à l'infinitif	2 Correcte
Conjugaison des verbes	0 Mots - phrases	1 Sujet et verbe	2 Sujet, verbe et complément

Score B : ... / 8

Score d'expression linguistique : A + B = / 15

Bilan phonétique

"Répète après moi les mots que je vais te dire" (dire les mots les uns après les autres sans article)

Mots		Refus
Cochon	1	<input type="checkbox"/>
Chapeau	1	<input type="checkbox"/>
Train	1	<input type="checkbox"/>
Avion	1	<input type="checkbox"/>
Four	1	<input type="checkbox"/>
Perdu	1	<input type="checkbox"/>
Musique	1	<input type="checkbox"/>
Fruit	1	<input type="checkbox"/>
Brouette	1	<input type="checkbox"/>
Gâteau	1	<input type="checkbox"/>
Il neige	1	<input type="checkbox"/>
Leçon	1	<input type="checkbox"/>
Joujou	1	<input type="checkbox"/>

Score C : ... / 13

Bilan phonétique

"Répète après moi ; les mots que je te dis ne veulent rien dire"

Logatomes		Refus
Erpli	1	<input type="checkbox"/>
Cladoi	1	<input type="checkbox"/>
Patirio	1	<input type="checkbox"/>

Score D : ... / 3

Score d'expression phonétique : C + D = / 16

COMPREHENSION

Désignation d'images – "Montre-moi"

Images		Refus
Chat	1	<input type="checkbox"/>
Chaise	1	<input type="checkbox"/>
Cheval	1	<input type="checkbox"/>
Boire	1	<input type="checkbox"/>
Banane	1	<input type="checkbox"/>
Manger	1	<input type="checkbox"/>
Pomme	1	<input type="checkbox"/>

Score E : ... / 7

Compréhension des consignes – "Tu vas faire ce que je te demande"

Consignes		Refus
Regarde la fenêtre	1	<input type="checkbox"/>
Montre-moi la porte	1	<input type="checkbox"/>
Sors le cube de la boîte	1	<input type="checkbox"/>
Puis donne-le moi	1	<input type="checkbox"/>

Score F : ... / 4

Les Gnosies – "Montre-moi"

Images	Nombre de bonne(s) réponse(s)	Refus
Vin / Pain / Main / Bain	/ / /	<input type="checkbox"/>
Verre / Fer	/ / /	<input type="checkbox"/>

Score G : ... / 6

Score de compréhension : E + F + G = / 17

Score TOTAL (linguistique + phonétique + compréhension) : / 48

valeurs guide

Enfant de < 4ans

- si score total ≥ 39 : normal
- si $36 \leq$ score total ≤ 38 : à surveiller
- si score total ≤ 35 : à orienter

Enfant de ≥ 4 ans

- si score total ≥ 39 : normal
- si score total ≤ 38 : à orienter

4. BILAN DE SANTE EN MATERNELLE

Dossier et carnet de santé

- Le dossier médical de liaison Cerfa sera transmis dans le respect du secret médical au médecin ou service de santé de l'éducation nationale
- Organisation (Cf. fiche secrétariat)

5. BIBLIOGRAPHIE

➤ **Code de la santé publique L2112 et suivants**

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000006140610/#LEGISCTA000006140610

➤ **Rapport Peyron 2018**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/famille-enfance/article/rapport-de-michele-peyron-pour-sauver-la-pmi-agissons-maintenant>

➤ **Rapport Stratégie Nationale de prévention et de Protection de l'Enfance**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/pacte-pour-l-enfance/la-reforme-de-l-enfance-protgee/article/strategie-nationale-de-prevention-et-de-protection-de-l-enfance-2019-2022>

➤ **Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/>



5. BIBLIOGRAPHIE

- **Code de l'Action Sociale : loi de protection de l'enfance 2007 et 2016**

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006796426/2007-03-06

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032205234/>

- **Recommandations HAS « Sortie de maternité »**

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-03/fiche_de_synthese_-_sortie_de_maternite_apres_accouchement.pdf

- **Calendrier vaccinal 2021**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>

- **Examens obligatoires de l'enfant (mis à jour en 2019)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038175215/>

<https://www.ameli.fr/medecin/sante-prevention/enfants-et-adolescents/examens-de-suivi-medical-de-lenfant-et-de-ladolescent/les-examens-de-suivi-medical-de-lenfant-et-de-ladolescent>

- **Bilan de santé en école maternelle (3-4 ans)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043985440>



MERCI POUR VOTRE ATTENTION!

